

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 28-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	07/03/2019
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du sept mars deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : BAJAN Andrée à Jean SAINT MARTIN.

Absents : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification du tableau de l'effectif

Suite à la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35 h/semaine), le tableau de l'effectif est modifié selon le document annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le tableau de l'effectif arrêté au 14 mars 2019 ci-joint, suite à la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2019

Application agréée E-legalite.com

TABLEAU DE L'EFFECTIF 14 mars 2019 à annexer au BP 2019				
TC,TNC,TP*	GRADE	CAT	budgetisé	pourvu
Filière administrative				
TC	emploi fonctionnel Direction Générale des Ser	A	1	1
TC	Attaché	A	1	0
TC	Attaché principal	A	1	0
TC	Adjoint adm. Principal de 1° classe	C	5	5
TC	Adjoint adm. princ de 2° classe	C	1	1
TC	Adjoint adm. Territorial	C	2	1
TNC 10 h	Adjoint adm. Territorial	C	1	1
Filière Technique				
TC	Ingénieur	A	1	1
TC	Agent de maîtrise principal	C	2	2
TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe	C	8	8
TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe	C	5	5
TNC 30h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (30 h)	C	2	1
TNC 31h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (31 h)	C	1	1
TC	Adjoint techn. Territoriaux	C	8	6
TNC 30h	Adjoint tech. territorial (30 h)	C	1	1
TNC 30h	Adjoint tech. territorial (30 h)	C	1	1
TNC 30h	Adjoint tech. territorial (30 h)	C	1	1
Filière Sociale				
TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles	C	3	3
Filière Culturelle				
TNC 10h	Assistant d'enseignement artistique principal	B	1	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique principal	B	1	1
TNC 13h	Assistant d'enseignement artistique principal	B	1	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique (14h30)	B	1	0
TNC 13h	Assistant d'enseignement artistique (13 h)	B	1	0
TNC 5h	Assistant d'enseignement artistique principal	B	1	0
Filière Police				
TC	Chef de service de police municipale	C	1	1
TC	Brigadier chef principal	C	1	0
TC	Brigadier de police	C	1	1
TOTAL			54	44

* Temps de travail. TC : temps complet (35 h), TNC : temps non complet nombre d'heures précisées, TP : temps partiel = agent à temps complet qui demande un temps partiel

CONTRACTUELS POSTES A POURVOIR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS/SAISONNIERS		
POSTES A POURVOIR EN FONCTIONS DES NÉCESSITÉS DE SERVICE:	Budgét.	Nombre d'heures
Ecole de musique		
assistant enseignement artistique	1 à 2	en fonction des besoins du service
Services administratifs		
adjoints administratifs territoriaux/surcroît d'activités	1 à 2	en fonction des besoins du service
adjoints administratifs territoriaux/accroissement temporaire	1 à 2	en fonction des besoins du service
Services techniques		
adjoints techniques territoriaux/surcroît d'activités	1 à 4	en fonction des besoins du service
adjoints techniques territoriaux/accroissement temporaire d	1 à 4	en fonction des besoins du service

CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ	
2	contrat Parcours Emploi Compétence
2	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20190314-28D2019-DE